



19.9003

Nachruf

Eloge funèbre

Le président (Fournier Jean-René, président): Nous devons malheureusement commencer cette session par deux éloges funèbres. Nous rendons tout d'abord hommage à Monsieur Walter Buser, ancien chancelier de la Confédération, qui est décédé samedi 17 août à l'âge de 93 ans.

Né en 1926, à Lausen, dans le canton de Bâle-Campagne, Walter Buser grandit dans une famille d'agriculteurs. Après des études de droit à Bâle et à Berne, il se fixe dans la Ville fédérale où se déroulera l'essentiel de sa carrière professionnelle. Il y travaille en tant que correspondant, puis correspondant en chef, du Parti socialiste au Palais fédéral et comme correspondant pour l'Agence France Presse. En 1965, il prend les rênes du service juridique et de l'information du Département fédéral de l'intérieur, et il fera de cette unité administrative un véritable service de presse – une première pour la Confédération.

Walter Buser siège également au Parlement de la ville de Berne et au Tribunal administratif du canton de Berne. En tant que représentant socialiste, il cofonde l'Association des communes suisses. En 1968, il est nommé vice-chancelier par le Conseil fédéral. A cette fonction, Walter Buser est de nouveau responsable du service juridique et de l'information. Par la suite, il endosse le rôle de porte-parole du gouvernement, une fonction qui n'existe pas jusqu'alors.

Il enseigne en parallèle à l'Université de Bâle, qui lui décerne le titre de professeur honoraire, en 1973, et de professeur extraordinaire de droit public et administratif, en 1977.

Le 11 juin 1981, Walter Buser est élu chancelier de la Confédération au terme d'un vote très disputé. Le Bâlois s'impose finalement au quatrième tour face à ses concurrents du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du Centre. Il s'agit à ce jour du premier et de l'unique représentant socialiste à occuper ce poste. Walter Buser marquera la fonction de son empreinte. En tant qu'ancien journaliste, il a tout particulièrement à cœur de sensibiliser le public à la politique. Il développe ainsi de nouveaux instruments de communication. On lui doit par exemple la brochure "La Confédération en bref", qui est encore très appréciée à ce jour, ou les conférences de presse hebdomadaires du Conseil fédéral. Le chancelier prend aussi un plaisir évident à s'exprimer lui-même dans les médias. Il est capable d'expliquer des objets ou des situations complexes de manière à la fois claire et élégante, sans oublier, à l'occasion, une touche d'humour ou d'autodérision.

A côté de cela, il envisage le rôle de chancelier de la Confédération comme celui d'un état-major à qui il incombe d'alléger la tâche du gouvernement et d'en garantir le fonctionnement en tant qu'autorité collégiale. Si Walter Buser est très à l'aise dans son rôle de chancelier, il pourrait être tenté, en 1983, de franchir une nouvelle étape à la mort du conseiller fédéral Willi Ritschard. On considère en effet qu'il est un candidat potentiel à sa succession. Après s'être concerté avec son parti, Walter Buser déclare toutefois qu'il ne se présentera pas à l'élection.

Le chancelier se retire de ses fonctions en 1991. Dans l'éloge qu'il prononce au Parlement, Ulrich Brems, alors président du Conseil national, rappelle qu'après 25 ans d'activité en tant que vice-chancelier, puis chancelier, Walter Buser a connu 26 conseillers fédéraux, et il souligne qu'il a su créer une relation

AB 2019 S 594 / BO 2019 E 594

de confiance avec chacun d'eux, ce qui n'est pas le moindre de ses mérites.

Walter Buser se distinguait par sa loyauté et sa retenue. Il a d'ailleurs trouvé les mots qu'il fallait à ce propos lors de son discours d'adieu:

"Es ist nun einmal ein Charakteristikum des Kanzlers schweizerischer Prägung, nicht an der Front zu glänzen, sondern im Hintergrund für jene zu wirken, denen er zugeordnet ist, ich meine für Regierung und Parlament." (AB 1991 N 1431)

En rendant hommage à Walter Buser, nous saluons aujourd'hui un fidèle serviteur des institutions. A sa famille, je présente les condoléances émues de l'Assemblée fédérale.

Nous rendons également hommage à Madame Annemarie Huber-Hotz, ancienne secrétaire générale de l'Assemblée fédérale et chancelière de la Confédération, qui nous a brutalement quittés le 1er août dernier alors qu'elle s'adonnait à l'une de ses passions, la randonnée.



AMTLLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2019 • Erste Sitzung • 09.09.19 • 16h15 • 19.9003
Conseil des Etats • Session d'automne 2019 • Première séance • 09.09.19 • 16h15 • 19.9003



Annemarie Huber-Hotz est née le 16 août 1948 à Baar. Elle a étudié la psychologie, la sociologie, la philosophie, l'ethnologie et l'aménagement du territoire à Berne, Uppsala, Genève et Zurich. Elle est arrivée aux Services du Parlement en 1978, où elle a travaillé dans l'équipe du secrétaire général. De 1981 à 1992, elle a été secrétaire du Conseil des Etats, puis, jusqu'en 1999, la première secrétaire générale de l'Assemblée fédérale.

Son statut de jeune femme au service d'un Conseil des Etats qui, à l'époque, était presque exclusivement masculin, n'a nullement empêché Annemarie Huber-Hotz d'être immédiatement appréciée et respectée grâce à ses compétences et à sa disponibilité.

En tant que secrétaire du Conseil des Etats, Annemarie Huber-Hotz a commencé à coordonner les travaux des secrétariats des commissions et a joué un rôle capital dans la réorganisation des Services du Parlement en 1987 et 1988. Le travail était colossal: il s'agissait d'améliorer les prestations fournies aux organes des conseils et aux députés et de parvenir à l'indépendance des Services du Parlement vis-à-vis de la Chancellerie fédérale. Les structures de conduite des Services du Parlement ont été remaniées, notamment par la création d'une direction, et placées sous la surveillance de la Délégation administrative. Un système informatique a été mis en place, les services scientifiques ont été étoffés et le Bulletin officiel a été modernisé.

Pendant son mandat de secrétaire générale, Annemarie Huber-Hotz a continué d'oeuvrer pour la professionnalisation des Services du Parlement. C'est notamment à elle que l'on doit le développement des relations publiques, la présence du Parlement sur Internet et, après la réforme parlementaire de 1991, la création des commissions permanentes.

Même si l'indépendance des Services du Parlement lui tenait à cœur, Annemarie Huber-Hotz a toujours maintenu d'excellentes relations avec la Chancellerie fédérale et les départements. Les collaborateurs des Services du Parlement étaient tout aussi importants à ses yeux. Avec tous, elle tenait à entretenir un contact personnel et s'impliquait aussi lorsqu'un collègue rencontrait des difficultés dans sa vie privée.

Le 22 décembre 1999, le président du Conseil national, Hanspeter Seiler, a pris congé d'Annemarie Huber-Hotz en ces termes:

"Ihr Engagement und ihre Umgänglichkeit sind jederzeit eine wahre Wohltat. Sie versteht es, in der Ausübung ihres Amtes über den Parteien zu stehen, was ihr allseitigen Respekt verschafft hat. Sie hat bei ihrer Erklärung zur Annahme der Wahl zur Bundeskanzlerin zu Recht gesagt, dass wir sowohl eine starke Regierung als auch ein starkes Parlament brauchen. Die Stärke der Exekutive darf nicht auf der Schwäche der Legislative aufbauen, denn Entfaltung auf der einen Seite darf nicht mit Verkümmерung auf der anderen Seite einhergehen." (AB 1999 N 2680)

En 1999, le Parlement a élu Annemarie Huber-Hotz, membre du PLR, à la tête de la Chancellerie fédérale. Elle a été la première femme à occuper ce poste. Pendant les huit années de son mandat, elle a pris part à 350 séances du Conseil fédéral, durant lesquelles quelque 1500 objets ont été traités. Pour l'ancien conseiller fédéral Kaspar Villiger, Annemarie Huber-Hotz réunissait la vivacité d'esprit, la capacité d'analyse et la faculté naturelle de conduire une équipe. Elle possédait aussi une assurance qu'elle complétait judicieusement par une certaine retenue et, toujours, de la modestie. Elle avait parfaitement compris que, dans une démocratie, il fallait en premier lieu chercher le dialogue constructif pour parvenir à des solutions consensuelles. Pour ce faire, elle disposait d'une précieuse qualité: elle savait écouter.

Annemarie Huber-Hotz, qui a toujours joint la parole aux actes, était réellement au service de l'Etat. Lorsqu'elle a quitté ses fonctions de chancelière de la Confédération en 2007, le président du Conseil national, André Bugnon, a dit d'elle ceci: "Pendant deux législatures, Madame Annemarie Huber-Hotz a dirigé la Chancellerie fédérale et éclairé – je dirai même 'coaché' – les débats du gouvernement ... Annemarie Huber-Hotz fait en effet partie de cette génération de femmes qui ont dû prouver qu'elles étaient aussi capables que les hommes. Elle a contribué à changer notre regard sur le rôle des femmes non seulement en politique, mais aussi dans le monde professionnel et au sein de l'économie." (BO 2007 N 2087s.)

Après son départ, Annemarie Huber-Hotz a mis son dynamisme et sa grande expérience au service d'autres institutions, notamment de la Croix-Rouge suisse et de la Société suisse d'utilité publique. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement le Parlement, mais toute la population suisse, qui dit adieu à une championne des valeurs démocratiques et sociales de notre pays.

A sa famille, je présente les condoléances émues de l'Assemblée fédérale.

Je prie maintenant les membres du conseil ainsi que le public aux tribunes de bien vouloir se lever pour une



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2019 • Erste Sitzung • 09.09.19 • 16h15 • 19.9003
Conseil des Etats • Session d'automne 2019 • Première séance • 09.09.19 • 16h15 • 19.9003



minute de silence en mémoire des défunts.

*Der Rat erhebt sich zu Ehren der Verstorbenen
L'assistance se lève pour honorer la mémoire des défunts*